

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 septembre 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 3 septembre 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 26 février 2002 (S/2002/203) par laquelle je vous transmettais un rapport présenté par Madagascar au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a soigneusement examiné ce rapport avec l'aide de ses experts, et a communiqué par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies. Madagascar a été priée de répondre au Comité en lui adressant un rapport complémentaire d'ici au 25 novembre 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

